



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
Séance du jeudi 18 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, dix-huit septembre à vingt et une heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le onze septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS.

Absents excusés : Pascal TAUPIAC (pouvoir à Frédéric ORGUEIL), Bertrand ALEXANDRE, Vanessa VIALETTES.

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS

| Membres en exercice | Membres présents | Nombre de pouvoirs | Nombre de votants |
|---------------------|------------------|--------------------|-------------------|
| 10 | 7 | 1 | 8 |

N°2025-07-02

1.1.1

Équipement : achat de matériel

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 24 juin 2025, il a été présenter un devis de l'établissement ROUQUETTE comprenant 1 remorque avec les réhausse grillagées et un jeu de rampes, 1 tracteur tondeuse avec reprise de l'ancienne. Il avait été décidé de faire une demande de devis comparatif. Suite à la visite sur site pour évaluer les besoins, l'établissement FOURNIALS nous présente un devis comprenant 1 Cub Cadet, 1 tondeuse tractée, 1 débroussailleuse, 1 remorque avec jeu de réhausse et rampes, 1 sécateur électrique ainsi qu'un broyeur à végétaux thermique pour un montant total de 9 600 € TTC. Afin de pouvoir comparer les 2 devis, il a été demandé à l'établissement ROUQUETTE le devis avec le même matériel, ce dernier s'élève à la somme de 9 676.10 € TTC.

Monsieur le Maire explique que d'après son point de vue, le broyeur n'est peut-être pas nécessaire à l'achat de suite et qu'il faudrait voir d'abord pour de la location. Si besoin de prévoir l'achat d'ici 1 ou 2 ans.

Après un tour de table, il est décidé de commencer par une location ou un prêt entre commune et de prévoir un achat au besoin d'ici 1 ou 2 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de ces 2 devis.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à la majorité absolue (5 pour, 1 contre et 2 abstentions) des membres présents et des membres représentés de :

- ✓ **VALIDER** le devis de l'entreprise FOURNIALS pour un montant de 4 604.49 €
- ✓ **AUTORISER** M. le Maire à signer le bon de commande

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 18 septembre 2025

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

Le Secrétaire de séance
Nathalie CALMELS